

Chaque collectif ou association est libre de reprendre tel quel ou modifié le présent communiqué, en mettant le nom du collectif ou de l'asso à la place du terme générique "Collectif Stop Linky", et de le diffuser à ses destinataires et en particulier à la presse...

SL

Collectif Stop-LINKY - Communiqué du lundi 13 mars 2017

Fichage des citoyens participant aux réunions publiques "anti-Linky" :

Les autorités françaises doivent s'expliquer ! Les candidats à la Présidentielle doivent se positionner !

Samedi 11 mars, alors qu'avait lieu à Ardin (79) une réunion d'information citoyenne sur les compteurs communicants Linky et cie, les participants se sont aperçus que la gendarmerie était en train de relever les plaques d'immatriculation des véhicules garés sur le parking de la salle municipale.

Aussitôt, les gens sont sortis de la salle et ont bloqué (pacifiquement) le véhicule de gendarmerie, exigeant la restitution de la liste. Les gendarmes ont appelé à la rescousse leur supérieure hiérarchique qui a accepté la destruction de la dite liste... mais après l'avoir discrètement photographiée.

La vidéo de la destruction de la liste, **qui prouve donc bien la réalité du fichage des citoyens qui osent s'informer sur les nombreux problèmes causés par les compteurs communicants**, est visible ici :

Video : <https://youtu.be/RIQ4oBHM-IM>

Le quotidien la Nouvelle République a couvert cette affaire le jour même :

[Article La Nouvelle République](#)

<http://www.lanouvellerepublique.fr/Deux-Sevres/Actualite/24-Heures/n/Contenus/Articles/2017/03/12/Linky-on-releve-aussi-les-immatriculations-3030212>

D'après les informations que nous avons pu recueillir, il apparait que **cette pratique totalement antidémocratique, qui relève aussi de l'intimidation**, est mise en oeuvre à chaque réunion publique concernant les compteurs Linky et que ce sont les préfets qui, **en coordination avec l'entreprise Enedis**, ordonnent aux gendarmes d'établir de telles listes.

Il est nécessaire que les autorités françaises, responsables du déploiement imposé des compteurs communicants, et confrontées **au refus de plus en plus généralisé sur tout le territoire**, s'expliquent sur ces méthodes indignes.

De même, pour une parfaite édification des citoyens-électeurs, il est nécessaire que les candidats à l'élection présidentielle se positionnent sur ces méthodes policières injustifiables mais aussi, plus généralement, sur la question des compteurs communicants Linky, Gazpar et cie.

Pour mémoire, un rassemblement est organisé mercredi 22 mars (11h30/15h) à Paris, devant la maison de la Radio où tous les candidats ayant déposé les fameuses 500 signatures seront interviewés à tour de rôle.

Les citoyens exigent le droit de refuser les compteurs communicants pour chaque commune et, lorsque la commune ne prend pas cette position, le droit de refus pour les particuliers.